



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 06 2026

N°2026 06 08

Objet : Forêt – Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze et la Commune de Saône relative aux travaux d'abattage sur la parcelle n°50 (ZE 223)

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 3
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 18/06/2026

Date de publication le 26/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :
Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Fabrice GALPIN donnant pouvoir à Lylian CALVAT
David LAMBEY donnant pouvoir à Marlène BAUD
Titouan PICARD donnant pouvoir à Karine GOMES

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-05-08 du 26 mai 2026 relative au partenariat entre le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze et la Commune de Saône concernant les travaux d'abattage sur la parcelle forestière n°50 cadastrée section ZE n°223 ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026, la convention définitive établie par le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze n'avait pas encore été transmise à la commune et ne pouvait donc être annexée à la délibération n°2026-05-08 ;

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat a depuis été communiquée à la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de soumettre cette convention au Conseil municipal afin d'en approuver les termes définitifs et de permettre sa signature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze et la Commune de Saône relative aux travaux d'abattage sur la parcelle forestière n°50 cadastrée section ZE n°223, annexée à la présente délibération ;

- **DE PRÉCISER** que la présente délibération complète la délibération n°2026-05-08 du 26 mai 2026, la convention définitive n'ayant pas été disponible au moment de son examen par le Conseil municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saône, le 23 juin 2026

Lylia CALVAT
Maire de Saône

